

Provocations et désinformation des États-Unis contre la RPDC
Les Sud-Coréens s'opposent fermement
aux exercices de guerre américains



Manifestation à Séoul en Corée, le 13 août 2022, contre les exercices militaires conjoints États-Unis/Corée du sud

- **Le Canada n'a pas à s'ingérer dans la péninsule coréenne**
– Philip Fernandez –
- **La République populaire démocratique de Corée adopte une position de principe en faveur de la paix et de la justice**

Provocations et désinformation des États-Unis contre la RPDC
Les Sud-Coréens s'opposent fermement aux
exercices de guerre américains

L'administration de Joe Biden est à blâmer pour l'escalade des exercices militaires conjoints avec la République de Corée (RdC) et le Japon dans la péninsule coréenne, dans une démonstration de force contre la République populaire démocratique de Corée (RPDC) et le peuple coréen pour lesquels l'histoire montre qu'ils n'ont absolument aucune considération. Ces exercices de guerre sont partie intégrante de la stratégie dangereuse et criminelle des États-Unis visant à militariser l'Asie orientale pour encercler la Chine.



Manifestation à Séoul en Corée, le 13 août 2022, contre les exercices militaires conjoints États-Unis/Corée du sud

Du 26 août au 1er septembre, les États-Unis et la Rdc ont mené les exercices militaires « Uchi Freedom Guardian », les plus imposants depuis le début de la pandémie. Il s'agit de scénarios de « guerre totale » avec la participation de milliers de soldats des États-Unis et de la Rdc et comprenant des exercices de tirs réels, des simulations d'attaques coordonnées et de destruction d'installations de défense stratégiques de la RPDC.

Les Sud-Coréens s'opposent résolument à ces exercices de guerre, à la subordination de la Rdc aux États-Unis et aux démarches du nouveau gouvernement de la Rdc pour miner les relations avec la RPDC et mettre en péril l'ensemble de la péninsule coréenne. La réponse du nouveau gouvernement de Yoon Seok-yeol aux revendications des Sud-Coréens a été de s'engager à « rester ferme » envers la RPDC et à « normaliser » ces exercices de guerre conjoints avec les États-Unis.



Dès le 26 septembre, un Groupe aéronaval américain, comprenant le porte-avions à propulsion nucléaire USS *Ronald Reagan* (CVN-76) et le destroyer USS *Barry* (DDG 52), équipé du système de combat Aegis, sont arrivés à Pusan pour y mener des exercices militaires conjoints avec la marine de la Rdc dans la mer de l'Est. Ces manoeuvres ont eu lieu dans le cadre de la visite de la vice-présidente des États-Unis Kamala Harris en Rdc. La marine de la Rdc affirme que ces exercices sont l'expression de la « grande détermination » des deux pays face aux « provocations de la RDPC » et visent à consolider les opérations navales conjointes.

Il convient de mentionner que la RPDC n'a aucune troupe ni aucun missile à l'extérieur de ses frontières, contrairement aux États-Unis auxquels se sont joints le Canada, le Japon, la Rdc et d'autres dans leurs efforts pour imposer la domination américaine dans le bassin indopacifique et en particulier en Asie orientale. La RPDC n'a participé à aucune guerre à l'exception de la guerre de Corée (1950-1953), déclenchée par les États-Unis avec le Canada, la Grande-Bretagne et l'OTAN

ainsi que d'autres pays qui se sont battus sous le drapeau des Nations unies.

Depuis la fin de la guerre de Corée jusqu'à ce jour, ce sont les États-Unis qui ont refusé de respecter les termes de l'accord d'armistice qui a mis fin aux combats de la guerre de Corée et qui stipulait qu'ils devaient retirer leurs troupes et leurs armements de la péninsule coréenne et signer un traité de paix.

Au lieu de cela, les États-Unis continuent de maintenir une présence militaire de 28 500 soldats, de marins, d'aviateurs et de marines américains dans la péninsule aux frais des Sud-Coréens et en se soustrayant aux lois de la RdC. Il s'agit d'une occupation américaine sous prétexte d'appuyer le Commandement des Nations unies en Corée. En outre, les États-Unis ont manigancé diverses sanctions au niveau du Conseil de sécurité de l'ONU contre la RPDC, en opposition à son droit d'être et en violation des droits humains de l'ensemble des Coréens. Malgré 70 ans de provocations et d'agressions des États-Unis, la RPDC, qui a terriblement souffert de la guerre de Corée et, avant elle, de l'occupation japonaise, a bâti et continue de tester son arsenal d'armes nucléaires comme mesure d'auto-défense.

C'est aux États-Unis, au Canada et à d'autres pays de s'expliquer. Pourquoi rejettent-ils les efforts de la RPDC pour convaincre les États-Unis de signer un traité de paix qui mettra fin à la guerre de Corée ? La tension permanente dans la péninsule de Corée est un grave problème pour l'ensemble des Coréens. Le seul langage que connaissent les États-Unis est celui de la menace militaire, de la provocation, du chantage et de la guerre.

Le peuple coréen et les peuples du monde exigent qu'un traité de paix soit signé pour mettre fin à la guerre de Corée pour que les tensions puissent être réduites et pour que les problèmes de la péninsule coréenne puissent être résolus pacifiquement. C'est le désir profond du peuple coréen. Les Canadiens sont appelés à prendre des positions de principe contre le bellicisme des États-Unis et leur ingérence dans la péninsule coréenne et à exiger que le Canada cesse de participer aux exercices de guerre et aux sanctions.



Le Canada n'a pas à s'ingérer dans la péninsule coréenne

– Philip Fernandez –



Le 4 octobre, le ministère des Affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée (RPDC) a publié une déclaration demandant au Canada de mettre fin à ses provocations contre son pays. On y lit que « le Canada suit les États-Unis dans sa politique hostile à la RPDC depuis plus de 70 ans, en commençant par sa participation à la guerre de Corée. Il s'est constamment engagé dans des actes hostiles contre notre République. » Le ministère des Affaires étrangères de la RPDC demande au Canada de cesser cette activité militaire « irresponsable », affirmant qu'en suivant les États-Unis, le Canada ne fait qu'« envenimer une situation qui ne cesse de s'aggraver en Asie du Nord-Est ».

Le ministère des Affaires étrangères souligne : « Depuis 2018, le Canada envoie du matériel militaire, y compris l'avion de patrouille CP-140 Aurora de l'armée de l'air canadienne, plusieurs fois par an, à proximité de la péninsule coréenne. » L'opération NEON du Canada, affirme-t-il, ne fera qu'« entraîner une aggravation de la situation dans la région », en haussant les tensions dans la péninsule coréenne[1]. « Selon quelle disposition des sanctions du Conseil de sécurité de l'ONU, écrit le ministère, est-il mentionné que vous pouvez maintenir une surveillance au-dessus de l'espace aérien et des eaux territoriales à proximité d'un État souverain pour surveiller l'évasion des sanctions de l'ONU » et demande quelle affaire le Canada a en Asie du Nord-Est, « à des milliers de kilomètres de chez lui » ?



De bonnes questions en effet. En fait, rien dans la douzaine de sanctions injustes imposées par le Conseil de sécurité de l'ONU à la RPDC, en grande partie conçues par les États-Unis, ne stipule que les États membres peuvent prendre des mesures militaires pour faire appliquer ces sanctions.

Il est inacceptable que le Canada s'ingère dans les affaires de pays étrangers à la demande des États-Unis.

Le Canada doit réparer les torts historiques qu'il a causés au peuple coréen. Ces torts sont nombreux et comprennent la légitimation de la mise en place de la République de Corée (RdC) dominée par les États-Unis dans le sud du pays avec l'installation du régime anticommuniste de Syngman Rhee, une marionnette des États-Unis. Le Canada a été nommé par les États-Unis pour faire partie de la Commission temporaire des Nations unies en Corée (UNTCOK) qui a supervisé les élections frauduleuses de 1948 que les Coréens ont massivement boycottées. Le Canada a participé à l'injuste guerre de Corée qui a entraîné la mort de quelque 4 millions de Coréens – hommes, femmes et enfants – et maintenant, avec les États-Unis et d'autres pays, il applique des sanctions économiques, une forme de guerre et de violation des droits humains et du droit à l'existence, et il contribue à maintenir la division de la Corée par la force.

La déclaration de la RPDC mérite une réflexion sérieuse. Pour promouvoir la cause de la paix, le Canada doit changer sa ligne de conduite et faire amende honorable. Les Canadiens veulent la paix. Le peuple de la RPDC et son gouvernement souhaitent également la paix et des relations amicales avec tous les pays, y compris le Canada. En appuyant les positions justes de la RPDC et en s'opposant à l'attitude raciste du gouvernement canadien à l'égard de la RPDC, on contribuera à la paix dans la péninsule coréenne et on renforcera les liens fraternels entre les peuples du Canada et de la Corée.

Note

1. L'opération NEON, selon le ministère de la Défense du Canada, « témoigne de l'importance que le Canada accorde à la sécurité dans la région de l'Indopacifique et dans le reste du monde, ainsi qu'au régime de sanctions du Conseil de sécurité de l'ONU. Elle prouve en outre la détermination du Canada à soutenir ses alliés et ses partenaires dans le respect des valeurs canadiennes. Elle est conforme à la politique de défense du Canada Protection, Sécurité, Engagement. » L'opération NEON comprend une frégate et un avion de surveillance CP-140 Aurora qui patrouillent les eaux coréennes avec des navires de guerre et des avions des États-Unis, de l'Australie, de la République de Corée et d'autres pays qui tentent de faire respecter les sanctions de l'ONU contre la RPDC.

(Avec des informations du ministère des Affaires étrangères de la RPDC, Affaires mondiales Canada)



La République populaire démocratique de Corée adopte une position de principe en faveur de la paix et de la justice



Le 26 septembre, Son Excellence l'Ambassadeur Kim Song, représentant permanent de la République populaire démocratique de Corée (RPDC) auprès des Nations unies et du Canada, s'est adressé à l'Assemblée générale. [1] Dans son discours, il a indiqué que la RPDC considère que l'environnement de sécurité mondiale est dans son pire état depuis la Deuxième Guerre mondiale, soulignant en particulier « l'autoritarisme et l'arbitraire de certains pays tentant de remplacer l'ordre international actuel centré sur le système de l'ONU par un 'ordre international fondé sur des règles' régi par les valeurs occidentales unilatérales et exclusives ». Face à cette réalité, l'ambassadeur Song a exhorté les États membres de l'ONU à respecter les principes de l'ONU et a promis que son pays s'engagerait à se joindre à toutes les nations et à tous les peuples dans la lutte pour un nouvel ordre mondial fondé sur la paix, la justice, l'égalité et la souveraineté pour toutes les nations et tous les peuples.

L'ambassadeur Song a donné un aperçu de la réponse de son pays à la pandémie de COVID-19 et a souligné que « malgré les difficultés et les obstacles inévitables causés par la crise sanitaire mondiale et les conditions climatiques anormales, le gouvernement de la RPDC a obtenu de

nouveaux succès et progrès ». Il a souligné que « l'industrie, l'agriculture et tous les autres secteurs de l'économie affichent une tendance à la croissance régulière et stable ». Il a résumé la situation en disant que les réalisations de la RPDC « prouvent que nous pouvons surmonter avec succès toute difficulté et tout défi si nous nous appuyons sur la force du peuple pour mettre en oeuvre des politiques adaptées à la réalité sur le terrain ».

L'ambassadeur Song a précisé que « les succès obtenus par la RPDC dans son développement étatique et social » n'ont « en aucun cas été obtenus dans un environnement paisible et calme ».

Dans la suite de son discours, l'ambassadeur a identifié les États-Unis comme étant la principale cause de l'effondrement du droit international et de l'instabilité dans la péninsule coréenne et a abordé les effets du diktat américain sur le peuple coréen ainsi que sur la cause de la paix et des relations internationales dans leur ensemble. *LML* publie ci-dessous des extraits de cette partie du discours.

L'environnement sécuritaire de la péninsule coréenne est maintenant pris dans un cercle vicieux de tension et de confrontation en raison de l'hostilité croissante des États-Unis et de leurs partisans envers la RPDC. Récemment, elle est entrée dans une phase beaucoup plus dangereuse. L'un des principaux prétextes des États-Unis et de leurs vassaux pour justifier leur politique hostile et leurs menaces militaires contre la RPDC est que la RPDC possède des armes nucléaires d'autodéfense.

Il y a quelques jours, le président des États-Unis, à cet endroit, s'en est pris à nous en disant que malgré leurs « efforts pour entamer une diplomatie sérieuse et soutenue », la RPDC continue de violer de manière flagrante les « sanctions » de l'ONU. Pour le dire clairement, nous n'avons jamais reconnu de telles « résolutions » de l'ONU qui nous imposent des sanctions parce que nous ne respectons pas les « règles » édictées unilatéralement par les États-Unis. Nous ne les accepterons pas non plus à l'avenir.

Alors que d'autres pays détiennent des armes nucléaires, la RPDC est la seule à être soumise à des « résolutions de sanctions » des plus criminelles et brutales. Cela s'explique par la connivence de l'ONU qui a toléré et autorisé l'autoritarisme et l'arbitraire des États-Unis contre la RPDC indépendante pour la raison absurde qu'elle diffère dans ses idées et ses systèmes et s'oppose à sa politique injuste.

Les États-Unis prévoient maintenant, même en ce moment, de mener des exercices militaires conjoints qui suscitent de vives inquiétudes dans les environs de la péninsule coréenne. De toute évidence, il s'agit d'un acte extrêmement dangereux qui pourrait conduire la péninsule coréenne aux portes d'une guerre.

[...]

Les États-Unis ont contraint la RPDC à adopter une loi sur la politique des forces nucléaires au mépris de l'hostilité des États-Unis. Les États-Unis devraient clairement comprendre que leur politique haineuse et hostile à l'encontre de la RPDC au cours des 30 dernières années a conduit à la réalité d'aujourd'hui et [...] se demander jusqu'où ils pourraient conduire cette situation à l'avenir.

Monsieur le président, dans son discours de politique générale prononcé lors de la septième session de la 14e Assemblée populaire suprême, le camarade Kim Jong Un, président de la Commission des affaires de l'État de la RPDC, a déclaré que [la] situation internationale actuelle montre que les contradictions entre la justice et l'injustice et entre ce qui est progressiste et ce qui est réactionnaire, notamment la structure de pouvoir entourant la péninsule coréenne, sont devenues évidentes et que le changement d'un monde unipolaire prôné par les États-Unis en un monde multipolaire s'accélère considérablement.

[...]

L'« ordre international fondé sur des règles » prôné par les États-Unis n'est rien de moins que l'ordre international centré sur les États-Unis, imprégné des valeurs américaines unilatérales et hégémoniques. Il s'agit également d'une structure de pouvoir impérialiste qui fait primer les intérêts des États-Unis sur les intérêts communs de l'humanité et le droit international, en exigeant l'obéissance des autres pays.

Les États-Unis, après avoir divisé le monde en « États démocratiques » et « États autoritaires », obligent maintenant les autres pays à choisir entre les deux et recherchent la confrontation entre les camps. Les États-Unis entendent maintenir leur hégémonie en élargissant des systèmes d'alliances militaires bilatérales et multilatérales qui sont l'héritage de la guerre froide.

La réalité qui prévaut appelle d'urgence l'ONU, chargée de maintenir la paix et la sécurité dans le monde et de sauvegarder la justice internationale, à s'acquitter pleinement des missions et de son rôle inscrits dans la Charte et faire respecter strictement les principes d'impartialité et d'objectivité.

L'ONU est l'organisation internationale la plus universelle qui rassemble tous les pays souverains. Ainsi, un pays ou un groupe minoritaire ne peut jamais représenter l'ONU. Toutes les activités de l'ONU devraient être dûment orientées vers la réalisation des intérêts communs et de la prospérité des États membres. À cette fin, la formule de base pour la solution des problèmes devrait être la prise de décision qui reflète non pas les intérêts individuels de quelques pays, mais les demandes et les opinions légitimes et justes de tous les États membres.

Le Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU) est l'organisation même où l'impartialité et l'objectivité ne sont pas garanties dans les activités de l'ONU. Le simple fait que le CSNU soulève la question de l'exercice du droit légitime à la légitime défense d'un État souverain est un acte contradictoire, car il nie l'esprit fondamental de la Charte des Nations unies, qui stipule clairement l'égalité souveraine et la non-ingérence, ainsi que les règles reconnues régissant les relations internationales.

Le Conseil de sécurité des Nations unies ne s'acquitte pas pleinement de ses missions et de ses responsabilités pour préserver la paix et de la sécurité internationales. La raison principale réside exactement dans les actes injustes et le « deux poids, deux mesures » des États-Unis et de certains États membres de l'ONU qui suivent les traces des États-Unis.

Le Conseil de sécurité de l'ONU ne dit pas un mot de l'autoritarisme et de l'arbitraire, de l'accumulation irresponsable d'armes et des crimes de guerre des États-Unis, mais ne fait que s'en prendre à la RPDC chaque fois qu'il en a l'occasion dans ses efforts justes pour renforcer les capacités d'autodéfense nationale. Tous ces éléments montrent que le Conseil de sécurité des Nations unies a perdu sa compétence et son autorité pour agir au nom des États membres de l'ONU lorsqu'il s'acquitte de son devoir de maintenir la paix et la sécurité internationales. Tant que les deux poids, deux mesures, l'injustice, l'autoritarisme et l'arbitraire des États-Unis ne sont pas supprimés, les décisions et les résolutions du Conseil ne pourront ni avoir une force contraignante raisonnable ni contribuer à la paix et à la sécurité mondiales.

Afin de mettre un terme à l'autoritarisme et à l'arbitraire de certains pays, dont les États-Unis, et de restaurer la confiance de la communauté internationale dans le Conseil de sécurité des Nations unies, il convient d'accorder une priorité urgente à l'expansion et au renforcement de la représentation des pays en développement, qui représentent la majorité absolue des membres de l'ONU. Pour assurer l'impartialité et l'objectivité de ses activités, l'ONU devrait les considérer comme une règle stricte de respect des principes d'égalité souveraine des États et des droits à l'égalité et à l'autodétermination du peuple.

Les États-Unis et certains autres États membres des Nations unies tentent d'imposer unilatéralement aux États souverains les valeurs occidentales et l'« ordre international fondé sur des règles »

derrière les paravents de la « protection de la démocratie » et la « protection des droits de l'homme ». Ces tentatives interventionnistes constituent une violation flagrante de la Charte des Nations unies [...].

La délégation de la RPDC saisit cette occasion pour exprimer son ferme soutien et sa solidarité au gouvernement et au peuple cubains dans leur lutte pour sauvegarder leur souveraineté et le droit au développement du pays face à l'arbitraire des États-Unis qui cherchent à s'ingérer dans leurs affaires intérieures. Nous exigeons également avec force que tous les blocus économiques et financiers imposés à Cuba par les États-Unis soient levés immédiatement, comme l'exigent les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations unies.

Nous sommes également en soutien et en solidarité avec les peuples de Syrie, de Palestine ainsi qu'avec tous ceux qui luttent pour repousser l'ingérence étrangère et sauvegarder leur indépendance, leur souveraineté et leur intégrité territoriale.

Monsieur le président, la politique étrangère invariable du gouvernement de la RPDC consiste à maintenir l'indépendance, la paix et l'amitié. La RPDC coopérera largement avec tous les pays et nations qui s'opposent et rejettent l'agression et l'ingérence, la domination et la subordination et aspirent à l'indépendance et à la justice, transcendant les différences d'idéologie et de système. Elle développera également des échanges et une coopération multiformes, même avec les pays capitalistes qui respectent notre pays et adoptent une attitude amicale à son égard.

La République populaire démocratique de Corée attache une grande importance à l'égalité souveraine et à la justice internationale. À l'avenir également, elle se joindra activement à la communauté internationale dans ses efforts pour maintenir la paix et la sécurité dans le monde et établir un ordre international équitable et juste. Et elle assumera ses responsabilités et son rôle pour assurer la paix et la sécurité dans la péninsule coréenne.

Note

1. Son Excellence l'Ambassadeur Kim Song, diplomate de carrière, a été nommé représentant permanent de la RPDC auprès des Nations unies en 2018. Il occupe également le poste d'ambassadeur de la RPDC au Canada. Bien que le Canada ait établi des relations diplomatiques avec la RPDC en 2001, il a bloqué les efforts visant à poursuivre l'engagement, invoquant l'« agression » de la RPDC, et a depuis adopté ce qu'on appelle une « politique d'engagement contrôlé » envers la RPDC. Ainsi, l'ambassadeur Kim Song n'a pas encore reçu, comme courtoisie diplomatique, une invitation à présenter ses lettres de créance au Canada. Pendant ce temps, les criminels de guerre, les néonazis, les bellicistes et les imposteurs tels que Juan Guaido, le prétendant à la présidence du Venezuela parrainé par les États-Unis, se voient dérouler le tapis rouge.

